

Son épouse, Marie-Laure **Golaz von Roten** ;

Ses filles :

Raphaëlle **Golaz**, ses enfants Jasper et Oscar ;

Céline **Golaz**, ses enfants Tom et Lou

ainsi que Françoise **Cailler**, leur maman ;

Mathilde **Golaz** ;

Ses beaux-enfants :

Nicolas **Nussbaumer**, son épouse Yiling, leurs enfants Emma et Timothé ;

Valérie **Steck**, son époux Nicolas, leurs enfants Guillaume et Edouard ;

Sa sœur et son beau-frère :

Danielle et Claude **Tinturier**, leurs enfants et petits-enfants ;

Ses beaux-frères et belles-sœurs :

Marlène **Golaz** ;

Lambert et Béatrice **von Roten**, leurs enfants et petits-enfants ;

Sa cousine, Daisy **Aubry** et son mari ;

ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Alain GOLAZ

enlevé à leur tendre affection après quatre mois de lutte courageuse

le 31 mai 2019 dans sa 79^{ème} année.

Le défunt repose au centre funéraire de Nyon.

La cérémonie religieuse aura lieu au Temple de Commugny,

route de l'Eglise, 1291 Commugny, le 7 juin à 15 heures.

En lieu et place de fleurs, vous pouvez penser à:

La Fondation SAS (Ski Club Académique Suisse), compte SAS Fondation,

IBAN CH44 0876 7017 7903 A000 A

L'Association pour la préservation des rives des lacs vaudois, 1002 Lausanne,

IBAN CH97 0022 8228 1276 5040 J.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.